

Le système de santé

Medicare

Le Gouvernement Australien fournit une aide financière médicale et un service d'hospitalisation par l'intermédiaire d'un programme appelé [Medicare](#). Medicare règle une grande partie des frais de visites chez le médecin, les radios, les analyses de sang, les soins dans les hôpitaux publics, et certains autres services.

Pour savoir si vous êtes éligible pour vous inscrire à Medicare, vous devez vous rendre dans un bureau Medicare avec votre passeport et vos documents de voyage.

Medicare **ne couvre pas** les frais d'ambulance, les services dentaires, la physiothérapie, les lunettes, la pédicure, les services de chiropraxie ou le séjour en hôpital privé.

La carte de réduction Centrelink

Si vous percevez un paiement de [Centrelink](#) ou gagnez un revenu bas, vous pouvez avoir droit à une [Health Care Card](#) du Gouvernement. Cette carte vous permet d'obtenir un certain nombre de réductions, notamment pour les médicaments et les services de santé (médecin, dentiste et ambulance). Même si vous possédez une carte de soins Health Care Card, vous devez quand même produire votre carte Medicare card en même temps que votre Health Care Card pour tous les traitements médicaux de base et à l'hôpital.

Assurance médicale privée

Un grand nombre d'Australiens appartiennent à une caisse d'assurance maladie privée. La caisse vous couvre pour les traitements en tant que patient privé dans un hôpital privé ou public, et peut inclure des services qui ne sont pas remboursés par Medicare, comme les soins dentaires et d'ophtalmologie. Les coûts et les types de couverture varient considérablement, et si vous décidez de prendre une assurance maladie privée, il est important de vérifier avec attention tous les détails avant d'acheter cette police d'assurance.

ENCOURAGEMENTS

Le gouvernement a introduit un système d'encouragements financiers destinés à encourager le public à prendre une assurance maladie privée. Le Gouvernement du Commonwealth accorde une réduction de 30% sur les primes d'assurance maladie, et prélève 1% sur les gros revenus qui ne prennent pas une assurance maladie privée.

LIFETIME HEALTH COVER (couverture santé à vie)

Il existe aussi un dispositif [Lifetime Health Cover](#), selon lequel les coûts d'assurance médicale privée varient selon l'âge auquel les adhérents souscrivent à leur première couverture médicale pour l'hospitalisation. Les personnes qui prennent une assurance pour les frais d'hospitalisation avant le 1^{er} juillet suivant leur 31^{ième} anniversaire et continuent de payer leur cotisation paieront des primes moins élevées pendant toute leur vie, comparé à celles qui souscrivent à une assurance hospitalisation lorsqu'elles sont plus âgées. Si vous tardez à souscrire à une assurance hospitalisation, vous paierez un supplément de 2% pour chaque année de retard après l'âge de 30 ans, pour atteindre un plafond maximum de 70% qui s'appliquera à quelqu'un qui souscrit à sa première assurance hospitalisation à 65 ans.

Des conditions particulières s'appliquent aux nouveaux immigrants. En général, les immigrants ne paient pas de supplément s'ils achètent une assurance hospitalisation à l'une des dates suivantes (la plus récente) :

- le 1^{er} juillet suivant leur 31^{ième} anniversaire, ou
- au premier anniversaire du jour où ils ont eu droit à Medicare.

Après ces dates, les suppléments normaux de Lifetime Health Cover seront appliqués.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires sur l'assurance maladie privée peuvent être consultés en allant sur les sites www.health.gov.au/privatehealth/consumer.htm et www.phiac.gov.au ou contactez :

[Private Health Insurance Ombudsman](#)

1800 640 695

www.phio.org.au

Les centres Commonwealth Carelink Centres offrent des informations à ceux qui s'occupent des personnes âgées et des infirmes. Pour plus de renseignements, contactez :

[Commonwealth Carelink Centres](#)

1800 052 222

www.commcarelink.health.gov.au

Assistance médicale

URGENCES

Les soins d'urgence peuvent être obtenus dans des centres médicaux ou les services d'urgence des hôpitaux. La liste des hôpitaux publics et privés se trouve dans la section 'Hospitals' des [White Pages](#) de l'annuaire téléphonique.

Lorsque vous allez à l'hôpital, n'oubliez pas de prendre avec vous tous les médicaments que vous utilisez et aussi votre carte Medicare, votre carte d'adhérent à une assurance maladie privée, votre carte Health Benefits ou de Pension Concession.

Des soins d'urgence sont dispensés 24 heures/24 dans les services 'Casualty' ou 'Emergency' des hôpitaux publics.

Si ce n'est pas un cas d'urgence, vous devrez vous rendre dans le cabinet d'un médecin généraliste (General Practitioner).

LES MEDECINS GENERALISTES (GPs)

Si ce n'est pas une urgence, vous devez aller en priorité chez un médecin de famille (aussi appelé 'general practitioner' ou **GP**) ou dans un centre médical. Vous pouvez choisir votre médecin ou le centre médical, leurs noms se trouvent dans les [Yellow Pages](#) de l'annuaire téléphonique dans la section 'Medical practitioners'.

Votre médecin appliquera peut-être le **bulk bill**. Ce qui signifie que vous signerez un formulaire Medicare, et le médecin enverra ce formulaire à Medicare qui lui paiera ses honoraires. Sinon le médecin vous fera payer et vous pourrez vous faire rembourser par Medicare ou votre caisse d'assurance maladie privée (si vous êtes couvert). Dans ces deux cas, vous devez apporter votre carte Medicare (et votre Health Care Card, si vous en possédez une) .

INTERPRETATION

Les médecins ont accès à une ligne de téléphone prioritaire pour demander à un interprète pour la durée de votre consultation médicale. Ceci s'effectue gratuitement pour vous et le médecin, à condition que vous soyez un résident permanent ou un citoyen australien et lorsque la consultation médicale est couverte par Medicare.

[TIS Doctors Priority Line \(24 heures/24\)](#)

1300 131 450

www.immi.gov.au/tis/

SPECIALISTES

Vous ne pouvez pas vous rendre chez un spécialiste sans voir un GP avant. Le médecin pourra vous écrire une lettre d'introduction pour un spécialiste médical ou un autre spécialiste pour un traitement supplémentaire.

MEDICAMENTS

Si votre médecin pense que vous avez besoin de médicaments, il vous remettra une ordonnance pour vous rendre dans une boutique de **chemist** (pharmacien) (ou dans une **pharmacy**). Certains médicaments, comme les antibiotiques ne peuvent être obtenus que sur ordonnance. Si vous possédez une Health Care Card ou Pension Concession Card remise par Centrelink, vous aurez droit à une réduction sur certains médicaments. Vous devez aussi apporter votre carte Medicare lorsque vous allez chercher vos médicaments à la pharmacie.

Il est important de lire attentivement les étiquettes et les instructions concernant les médicaments et de poser des questions en cas de doute. Pour obtenir de l'aide ou des informations sur les médicaments, parlez à un pharmacien ou, du lundi au vendredi entre 9 h et 18 h, téléphonez à :

[Medicines Line](#) (infos médicaments)

1300 888 763

Community Health Centres (les dispensaires)

Les centres médicaux **Community Health Centres** offrent des services de soins aux personnes de tous âges à un moindre coût. Ces centres n'offrent pas tous les mêmes services. Cependant, les services offerts comprennent souvent des soins infirmiers, une éducation médicale et la promotion de la santé, la physiothérapie, les soins dentaires, les soins médicaux, les conseils psychologiques et une assistance sociale. La liste se trouve dans les pages blanches [White Pages](#) de l'annuaire téléphonique dans la section 'Community Health Centres' ou 'Health'.

Santé mentale

Il existe un certain nombre d'infrastructures pour les personnes qui ont besoin d'aide pour des problèmes de santé mentale et de maladies mentales. Dans la plupart des cas, il est recommandé aux personnes qui ont besoin d'aide pour des difficultés liées à leur santé mentale de contacter leur médecin généraliste ou leur Community Health Centre (le dispensaire).

Queensland Transcultural Mental Health Centre
(centre de santé transculturel)

3240 2833

Hors de Brisbane

1800 188 189

Infrastructures pour les personnes issues de divers milieux culturels et linguistiques

Dans de nombreux hôpitaux et les centres de santé les plus importants, on trouve des équipes de professionnels de la santé qui ouvrent leurs services aux communautés d'immigrés de la localité. Ces services comprennent le counseling (thérapie de conseil), les conseils, les lettres d'introduction et l'information en matière de santé. Appelez l'hôpital de votre localité ou votre dispensaire pour vérifier s'il y a un **Multicultural Health Worker** (travailleur social) pour votre langue.

Immunisation

Les vaccinations protègent les enfants (et les adultes) contre des infections dangereuses. L'immunisation n'est pas obligatoire mais est recommandée pour tous les enfants. Certains états et territoires (NSW, VIC, TAS et ACT) exigent un carnet de vaccinations des enfants et qu'il soit présenté lorsqu'ils arrivent dans un centre de garde d'enfants ou commencent l'école. Ceci afin que le centre de garde d'enfants ou l'école sache quels enfants n'ont pas été immunisés. Les vaccinations peuvent être inoculées par votre médecin de famille ou dans votre Community Health Centre (le dispensaire local).

Si vous souhaitez obtenir les immunisations de votre dispensaire ou de votre municipalité locale, vous devrez les contacter pour savoir quelles vaccinations sont disponibles et à quel moment elles ont lieu.

Si vos enfants n'ont pas été immunisés, il est possible que l'on vous refuse les allocations de garde d'enfants.

[National Immunisation Infoline](#)

1800 671 811

<http://immunise.health.gov.au>

[Australian Childhood Immunisation Register](#)

1800 653 809

Services dentaires

Vous trouverez des cabinets de dentistes privés dans votre quartier qui en principe font payer leurs soins. Vous pourrez envisager de prendre une assurance maladie privée pour vous aider à couvrir les frais dentaires.

Les Gouvernements des états et des territoires procurent aussi un nombre limité de soins d'hygiène dentaire aux bénéficiaires de la carte de réduction remise par Centrelink. Les principaux services concernent le traitement de la douleur et certains soins d'hygiène dentaire de base, notamment les appareils dentaires. Nous vous conseillons de vous adresser au centre médical le plus proche pour obtenir des précisions sur les services disponibles dans votre région, et de contacter Centrelink pour savoir si vous avez droit à une réduction.

Accès aux Soins pour Personnes Agées

Les services de résidences pour personnes âgées sont conçus pour les personnes âgées qui ne peuvent plus vivre chez elles pour diverses raisons, telles que maladie, infirmité, deuil, une urgence, les besoins des garde-malades, famille ou amis, ou simplement parce qu'il devient difficile de vivre chez soi sans aide. Les personnes âgées qui n'ont pas besoin de tous les services offerts par les Résidences Pour Personnes Agées, pourront envisager de vivre dans des appartements ou des villages de retraite.

Des équipes d'évaluation des besoins des personnes âgées (Aged Care Assessment teams – ACATS) vous conseillent sur les services financés par le Gouvernement Australien qui vous sont disponibles si vous souhaitez continuer à vivre chez vous, ou si vous devriez entrer dans une résidence pour personnes âgées.

Il y a cinq étapes à suivre si vous souhaitez entrer dans une résidence pour personnes âgées. Elles consistent à :

- Evaluer votre éligibilité
- Trouver une résidence
- Déterminer les coûts
- Postuler
- Déménager et s'installer

Pour toutes questions sur les services pour personnes âgées, contactez :

[Aged Care Information Line](#)

1800 500 853

www.seniors.gov.au